



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze du mois de février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAMEL, Maire

Présents : M. Jean-Jacques CAMEL, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. René MIRALLES, Mme Monique BONET, Mme Josette SABATA, M. Thierry SARDA, M. Francis BOPP, Mme Marie-Hélène HERNANDEZ, Mme Nicole EININGER, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Claude BUSTO, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS

Excusés : M. Alain POUMES (procuration à M. Jean-Jacques CAMEL)

Absent : M. Sébastien ROSSI

Madame Elisabeth ALLEMANY désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2018, qui est adopté à l'unanimité.

MARCHE PERCEPTION :

Vote : Accord à l'unanimité.

INONDATIONS :

- CHEMINS RURAUX :

Vote : Accord à l'unanimité.

VENTE MAISON COLOME :

Vote : Accord à l'unanimité.

ACHAT DU CAFE. :

Vote : Accord à l'unanimité

ADHESION LIMOUSIS AU SIC :

Vote : Accord à l'unanimité.

DECHETTERIE DE CAPENDU :

Vote : Accord à l'unanimité.

Séance levée à 20 h 30

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Jean-Jacques CAMEL,